



Location d'une caravane

Par **derf31**, le **31/03/2015** à **16:20**

Bonjour à tous,rrnrnJ'ai un petit soucis de statut de l'entreprise que j'ai envie de monter.rnrnL'idée est de louer une caravane à thème qui sera sur un terrain.Le terrain sera sans bâtisse (terrain vierge).rnOutre les soucis au niveau de la mairie pour avoir les autorisations nécessaire pour avoir le droit de mettre en place la caravane sur le terrain, je ne sais pas sous quel statue mettre cette activité. rnrnEn effet d'après les infos que j'ai pu trouver,une chambre d'hôte doit être chez l'habitant et je pense pas que cela peut être considéré comme un camping puisqu'il n'y a qu'un caravane sans autre infrastructure pour accueillir plus de monde.rnrnEst ce qu'un "simple" statut d'auto entrepreneur peu suffire ou il y a t'il d'autre statue que je ne connaisse pas?rnrnMerci pour l'aide que vous m'apporterez.rnrnAmicalement